



Doc. 11824

06 février 2009

Produire des denrées alimentaires et du carburant

Avis de commission¹

Commission des questions économiques et du développement

Rapporteure: Mme Doris BARNETT, Allemagne, Groupe socialiste

A. Conclusions de la commission

Le principe fondamental à observer est que l'on devrait consommer, quelle que soit son origine, aussi peu d'énergie que possible. Cela dit, la production d'agrocarburant pourrait répondre favorablement à la demande croissante d'énergie, bien que de nombreuses recherches restent à accomplir dans ce domaine. De plus, la menace que le fait de produire des plantes pour obtenir des agrocarburants est censée causer à l'environnement et à la production des denrées alimentaires, que ce soit pour consommation humaine ou animale, a certainement été exagérée. Il est toutefois bon que l'Assemblée parlementaire appelle les Etats membres du Conseil de l'Europe à agir avec prudence lorsqu'ils encouragent l'utilisation d'agrocarburants dans le cadre de leur stratégie nationale en faveur des énergies renouvelables. Entre-temps, les Etats membres devraient promouvoir l'utilisation plus efficace des énergies renouvelables. Ils devraient aussi encourager la récupération des multiples inventions qui dorment dans les tiroirs des offices des brevets européens et nationaux. La crise financière actuelle offre l'occasion de fournir aux inventeurs et aux développeurs un capital de départ, et de stimuler ainsi une économie innovante et créatrice d'emplois nouveaux.

B. Propositions d'amendements

Au nom de la commission, le rapporteur propose d'apporter au projet de résolution figurant dans le rapport de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales ([Doc. 11790](#)) les modifications suivantes:

Amendement A (au projet de résolution)

A l'alinéa 13.1, ajouter, à la fin, «notamment à la lumière de la directive de l'Union européenne sur les énergies renouvelables telle qu'approuvée par le Parlement européen le 18 décembre 2008».

Amendement B (au projet de résolution)

A l'alinéa 13.4, ajouter, à la fin, «et les conventions pertinentes de l'OIT».

Amendement C (au projet de résolution)

A l'alinéa 13.9, ajouter à la fin «notamment à la lumière de la directive 2006/32/CE de l'Union européenne relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales, qui devrait être renforcée».

1. Voir [Doc. 11790](#) déposé par la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales.



Amendement D (au projet de résolution)

Après l'alinéa 13.9, ajouter un nouvel alinéa ainsi libellé:

«à encourager la récupération des multiples inventions qui dorment dans les tiroirs des offices des brevets européen et nationaux, la crise financière actuelle offrant l'occasion de fournir aux inventeurs et aux développeurs un capital de départ, en stimulant ainsi une économie innovante et créatrice d'emplois.»

C. Exposé des motifs, par Mme Doris Barnett

1. Depuis longtemps, l'industrie pharmaceutique exploite les plantes en tant que ressources. Ces dernières années, la recherche en agronomie et en biotechnologie a donné lieu à une croissance spectaculaire de l'utilisation des plantes comme matière première renouvelable. Il faut toutefois se garder de surestimer les progrès accomplis dans le domaine des ressources renouvelables.
2. Le prix du pétrole brut ayant culminé à plus de 150 \$US le baril en 2008, il semble raisonnable de se tourner vers les plantes qui peuvent servir à la production d'agrocarburants de toutes sortes. Si l'agriculture peut en tirer des revenus et des profits, elle saisira cette chance dans le monde entier.
3. Les besoins en énergie n'augmentent pas seulement dans les pays «développés» très industrialisés mais aussi dans les économies émergentes (BRIC) et, naturellement, dans les pays en développement. Ce n'est pas sans raison que l'un des indicateurs clés du progrès, de la productivité et de la richesse d'un pays est sa consommation d'énergie.
4. L'énergie dont les pays occidentaux industriels n'ont pas besoin peut être absorbée aisément par des pays tels que la Chine et l'Inde, qui n'ont pas assez de ressources propres.
5. Il est donc compréhensible qu'un pays comme le Brésil, qui produit de l'éthanol à partir de la canne à sucre, essaie de s'imposer à l'échelle mondiale dans ce domaine. Selon les estimations du Président brésilien, Luiz Inácio Lula da Silva, une voiture sur quatre dans le monde pourrait rouler à l'éthanol brésilien. Si tel était le cas, la prospérité du pays serait assurée et des emplois y seraient créés. Il importerait naturellement de veiller à ce que les règles établies par les conventions de l'OIT soient respectées et à ce que l'incitation à produire de l'éthanol ne se fasse pas au prix de conditions de travail inhumaines.
6. En ce qui concerne l'utilisation des sols, cessons de dire que le recours à des ressources renouvelables compromet l'approvisionnement des populations en denrées alimentaires. Il n'en est rien. Seule une partie des terres arables est utilisée à cet effet. En outre, en Europe, les politiques de l'Union européenne ont conduit à la mise en jachère ou en pâturage d'une proportion importante des terres arables. Utiliser ces terres ou d'autres terres non labourées, moins fertiles, pour la culture de ressources renouvelables ne compromettrait pas l'offre alimentaire ou, du moins, n'aurait pas de conséquences perceptibles.
7. L'application des possibilités qu'offre la biotechnologie dans le domaine des ressources renouvelables est une question qui n'a guère été discutée. La culture de plantes génétiquement modifiées permet une telle augmentation de la teneur en huile, en amidon ou en fibres qu'il est possible d'obtenir un rendement nettement supérieur sur une superficie nettement moindre. Evidemment l'utilisation de ces plantes doit être limitée à celles dont il a été démontré qu'elles ne présentent pas de risque pour l'être humain, les animaux ou l'environnement. Il serait très utile que les Etats membres du Conseil de l'Europe s'emploient à fixer des normes, non seulement dans le domaine de la recherche mais aussi en ce qui concerne l'utilisation de ces plantes. En effet, les connaissances issues de la recherche en biotechnologie ont déjà trouvé d'autres applications lorsque ces plantes sont supérieures aux autres, mais pas toujours dans les conditions et avec les restrictions qui, selon nous, s'imposeraient.
8. Ne nous trompons pas dans l'examen de la question «nourriture ou carburants»: le monde a faim d'énergie mais son appétit va au-delà de ce que pourraient satisfaire partiellement des ressources renouvelables car, globalement, il a de plus en plus faim. Pas seulement parce que la population mondiale continue d'augmenter rapidement mais aussi parce que la demande de viande va aussi augmenter énormément. Il faudra donc transformer en pâturages des terres utilisées précédemment pour d'autres cultures ou couvertes de forêts; il faudra aussi plus d'eau (pour les plantes et pour les animaux) et il en résultera une augmentation des émissions de méthane, un gaz à effet de serre.

9. C'est pourquoi, en se concentrant sur les agrocarburants, le rapport ne peut traiter que partiellement le problème. Je ne suis pas convaincue que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe doive arbitrer les débats entre la Commission européenne, le Parlement européen et la communauté scientifique. La science, notamment, ne peut apporter que des réponses incomplètes ou encore incertaines car les recherches requises dans ce domaine sont loin d'être achevées. Au contraire, elles viennent juste de commencer.

10. Il est bon toutefois que l'Assemblée parlementaire appelle les Etats membres du Conseil de l'Europe à prendre les précautions nécessaires lorsqu'ils encouragent l'utilisation d'agrocarburants dans le cadre de leur stratégie nationale en faveur des énergies renouvelables.

11. Le principe fondamental à observer est que la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. Aujourd'hui, l'énergie de chauffage peut quasi entièrement être conservée si l'on applique les techniques de construction appropriées et que l'on utilise des énergies alternatives pour le reste (l'eau chaude par exemple).

12. La mobilité des personnes va augmenter, exigeant une énergie que l'on peut trouver dans l'utilisation des nouvelles technologies de propulsion (hybride, à hydrogène ou à volant d'inertie). Des financements doivent être dégagés pour la recherche et le développement dans ce domaine. Il faut que la mobilité proposée ne coûte rien pour ne pas défavoriser certains groupes de population.

13. Il convient de développer les transports publics (locaux et longue distance), en particulier sous l'angle de la fréquence. Il serait extrêmement souhaitable que les transports collectifs, surtout dans les régions urbaines, soient gratuits pour protéger l'environnement et favoriser la mobilité. Nous ne pouvons pas, par exemple, proposer les transports en commun comme réponse aux désirs de mobilité accrue de la population chinoise si nous-mêmes continuons à privilégier les transports individuels.

14. Enfin, il faudrait réfléchir à des moyens de récupérer les nombreuses inventions qui dorment dans les tiroirs de l'Office européen des brevets et des offices nationaux, et d'en tenir compte dans la quête de nouvelles sources d'énergie. De nouveaux moteurs ou systèmes de récupération de l'énergie ont très probablement déjà été inventés, mais ils restent inexploités car les frais juridiques et les coûts de développement et de production sont trop élevés pour leurs inventeurs. Peut-être la crise financière actuelle va-t-elle offrir aux inventeurs et aux développeurs la possibilité de disposer d'un capital de départ et, par là même, une chance de stimuler une économie innovante et créatrice d'emplois.

Commission saisie pour rapport: commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales.

Commission pour avis: commission des questions économiques et du développement.

Renvoi en commission: Renvoi n° 3398 du 21 janvier 2008.

Projet d'avis approuvé à l'unanimité par la commission des questions économiques et du développement le 29 janvier 2009.

Secrétariat de la commission: M. Newman, M. de Buyer et M. Chahbazian.